

**COMPTE-RENDU  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL**

-----

Convocation du conseil municipal adressée le 5 septembre 2014 et affichée le même jour.  
Le conseil municipal s'est réuni en mairie, le :

|                                   |
|-----------------------------------|
| <b>Vendredi 12 septembre 2014</b> |
|-----------------------------------|

**ORDRE DU JOUR**

- 1 – **CONSEIL MUNICIPAL / APPROBATION COMPTES RENDUS DU 10 JUILLET 2014.**
- 2 – **EXTENSION ECOLE DUFY / ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**
- 3 – **AMENAGEMENT RUE DE LA BOURBRE / DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE AU SEDI38.**
- 4 – **FINANCES / DEMANDES D'EXONERATION DE TEOM 2015.**
- 5 – **FINANCES / INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR.**
- 6 – **PERSONNEL COMMUNAL / PRIME POUR MEDAILLE COMMUNALE.**
- 7 – **CONSEIL MUNICIPAL / DENOMINATION D'UNE VOIRIE.**
- 8 – **COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**
- 9 – **QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES.**

-----

L'an deux mille quatorze, le vendredi 12 septembre, le conseil municipal de Tignieu-Jamezyieu, légalement convoqué s'est réuni en salle du conseil, sous la présidence de Monsieur André PAVIET-SALOMON, Maire.

**PRESENTS** : MM. PAVIET-SALOMON, REYNAUD, MME FERNANDEZ, MM. SBAFFE, IMBERDISSE, MME CHINCHOLE, MM. MICHALLET, POMMET, MME MARCHAND, M. BELMELIANI, MMES BAZ, BRISSAUD, MM. CASTOR, CAZALY, MMES DUGOURD, GAROFALO, M. GRIS, MME LAMBERT, M. LAURE, MME PEYSSON, M. MAZABRARD, MMES BALLANDRAS, NIZOT, M. PATICHOU, MME PARDAL.

|                          |             |   |                    |
|--------------------------|-------------|---|--------------------|
| <b><u>POUVOIRS</u></b> : | MME ROUX    | A | M. PAVIET SALOMON. |
|                          | MME BRENIER | A | M. SBAFFE.         |
|                          | M. DURAND   | A | M. REYNAUD.        |
|                          | M. ROCHER   | A | M. MAZABRARD.      |

**SECRETAIRE DE SEANCE** : MME FERNANDEZ.

Avant de débiter la séance de travail, Monsieur le Maire propose au Conseil de retirer le point n° 6 de l'ordre du jour concernant la prime au Personnel municipal pour la Médaille Communale, au motif que ce dossier sera étudié par le groupe « Ressources Humaines » dans le cadre d'une étude globale sur la refonte du régime indemnitaire.

Dans un deuxième temps, Monsieur le Maire propose au Conseil de rajouter à l'ordre du jour, l'attribution de la maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un skate park.

Ces deux modifications de l'ordre du jour sont adoptées à l'unanimité.

Le Conseil passe ensuite à l'approbation des comptes rendu de la séance du 10 juillet 2014.

Aucune remarque ou précision n'étant demandée, les comptes rendu de la séance du 10 juillet 2014 sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

- **2 – EXTENSION ECOLE DUFY / ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX.**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de marché de travaux lancé pour l'extension de l'école maternelle Dufy et ce, conformément aux dispositions de l'article 28 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au journal d'annonces légales L'ESSOR en date du 16 juillet 2014, avec une date limite de réception des plis fixée au 1<sup>er</sup> septembre 2014 à 12 heures.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 11 septembre 2014, afin de statuer sur les résultats de l'analyse des candidatures et offres réalisée par Monsieur KRAEUTLER, maître d'œuvre de l'opération.

Au vu de ces résultats, la Commission a décidé de retenir les offres suivantes pour chacun des neuf lots prévus au marché, à savoir :

|  |                  |
|--|------------------|
| Lot n°1 / Entreprise CTPG                    | 39.639,72 € ht.  |
| Lot n°2 / Entreprise RAY                     | 133.996,80 € ht. |
| Lot n°3 / Entreprise HUGONNARD               | 50.728,00 € ht.  |
| Lot n°4 / Entreprise BORELLO ISOCLAIR        | 35.811,81 € ht.  |
| Lot n°5 / Entreprise BONNAZ                  | 34.480,00 € ht.  |
| Lot n°6 / Entreprise SERVET                  | 66.388,60 € ht.  |
| Lot n°7 / Entreprise SIAUX                   | 24.713,00 € ht.  |
| Lot n°8 / Infructueux – Procédure adaptée.   |                  |
| Lot n°9 / Entreprise CASELLA                 | 40.760,00 € ht.  |
| Lot n°10 / Entreprise THUILLIER              | 129.671,91 € ht. |
| Lot n° 12 / Entreprise ALLOIN PASCAL et FILS | 17.415,50 € ht.  |

Monsieur le Maire précise que les lots n° 1, n° 6 et n° 7 sont passés au titre de marchés à bon de commande.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

- **3 – AMENAGEMENT RUE DE LA BOURBRE / DELEGATION MAITRISE D'OUVRAGE AU SEDI 38.**

Monsieur POMMET, Conseiller délégué aux Voiries présente à l'assemblée le projet d'aménagement de la rue de la Bourbre, consistant notamment en l'enfouissement des différents réseaux secs.

Ces travaux sont une opportunité pour la Commune, de procéder également à la mise en place du réseau de fibre optique. Les travaux de génie civil (tranchées, pose des fourreaux et des chambres) pour le réseau de fibre optique seront étudiés et réalisés en tranchées communes avec le réseau de distribution publique d'électricité et le réseau téléphonique.

Pour ce faire, une convention doit être passée avec le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), afin de lui confier le soin de réaliser ces opérations au nom et pour le compte de la commune de Tignieu Jamezyieu.

Au vu de cette convention, le SEDI s'engage à réaliser les travaux dans un délai de huit mois à la réception de la convention signée. Le financement de l'opération est à la charge de la commune.

Monsieur POMMET précise que la rémunération de la maîtrise d'ouvrage déléguée au SEDI est égale à 6 % du montant estimatif de l'opération (étude et travaux compris).

Cette rémunération sera appelée par le SEDI l'année suivant la réception des travaux. Par ailleurs, la commune doit donner un accord préalable au SEDI, sur les dossiers techniques et financiers d'avant projet de travaux.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

- **4 – FINANCES / DEMANDES D'EXONERATION DE TEOM 2015.**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'examiner deux demandes d'exonération de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, présentées par des entreprises locales.

La première demande concerne la SARL SOIXANTE domiciliée route de Crémieu. La seconde concerne la société MARGAL domiciliée place du Dauphiné et gérée par les sociétés TDA et ANIR.

Monsieur le Maire informe le Conseil que ces deux entreprises ne font pas appel au service d'enlèvement des ordures ménagères, mais à des prestataires extérieurs. Tous les justificatifs de ces prestations ont été fournis à la commune, en vue des demandes d'exonération.

Madame BALLANDRAS demande pourquoi ces entreprises ont leur propre service de collecte. Monsieur le Maire répond que cette possibilité est offerte aux entreprises, mais pas aux particuliers.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

- **5 – FINANCES / INDEMNITE DE CONSEIL AU COMPTABLE DU TRESOR.**

Monsieur SBAFFE, Adjoint en charge des Finances informe l'assemblée qu'en application des dispositions de l'article 97 de la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 et du décret n° 82-979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité de conseil aux Comptables du Trésor chargés des fonctions de Receveur des Communes et Etablissements Publics Locaux.

Cette attribution doit faire l'objet d'une délibération du Conseil municipal. Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du renouvellement du Conseil municipal.

Monsieur SBAFFE rappelle que le Conseil précédent avait délibéré en ces sens le 30 mai 2008. Il propose de reconduire le principe de ce versement au Receveur municipal pour la durée de sa gestion et d'inscrire les crédits afférents au budget communal.

Monsieur MAZABRARD souhaite connaître le montant annuel de cette indemnité.

Ce à quoi, Monsieur SBAFFE lui précise qu'elle est de l'ordre de 1.000 €.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

- **6 – PERSONNEL COMMUNAL / PRIME POUR MEDAILLE COMMUNAL.**

☞ Ce point a été retiré de l'ordre du jour par un vote à l'unanimité en début de séance.

- **7 – CONSEIL MUNICIPAL / DENOMINATION D'UNE VOIRIE.**

Monsieur POMMET, Conseiller délégué en charge des Voiries rappelle que la Municipalité s'attache à procéder à la dénomination des différents bâtiments, voiries et structures communales.

Dans ce cadre, il est proposé au Conseil de nommer la voirie prochainement réalisée dans l'ensemble immobilier située rue de l'Eglise (en face de l'édifice religieux).

Il est proposé la dénomination « Allée du Clos de la Cure ».

Monsieur MAZABRARD trouve « que c'est un joli nom à titre posthume pour la cure qui a été rasée ». Monsieur le Maire lui précise que « c'est un choix de l'évêché de Grenoble qui a préféré cette solution ».

Monsieur PATICHOUUD informe l'assemblée qu'il votera contre cette proposition qui rappellera trop la disparition de l'ancienne cure. Et de préciser que cette position est celle de nombreux « anciens » de la commune.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29

Pour : 23

Contre : 01 (Mr Patichoud).

Abstentions : 05 (Mr Mazabrard pouvoir de Mr Rocher, Mmes Ballandras, Nizot, Pardal).

- **8 – CREATION D'UN SKATE PARK / ATTRIBUTION DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE.**

Monsieur le Maire présente au Conseil le dossier de marché de maîtrise d'œuvre lancé pour la réalisation d'un Skate Park et ce, conformément aux dispositions des articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics.

Un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé au journal d'annonces légales L'ESSOR en date du 26 juin 2014, avec une date limite de réception des plis fixée au 1<sup>er</sup> août 2014 à 12 heures.

A cette date, Monsieur le Maire a réuni une commission technique afin de statuer sur les résultats de l'analyse des candidatures réalisée par la Direction des Services Techniques. Trois plis ont été reçus et analysés.

Au vu de ces résultats, il est proposé au Conseil de retenir l'offre suivante :

☞ Société FEST ARCHITECTURE CONSTRUCTO pour un montant de 10.200 € TTC.

Madame NIZOT souhaite connaître l'emplacement futur de cet équipement. Monsieur le Maire lui précise que rien n'est encore décidé en la matière. Celui-ci devra être dans un site sécurisé, facile d'accès (sécurité des enfants), pas à proximité des habitations, pas trop isolé. Trois ou quatre sites sont à l'étude pour savoir s'ils remplissent ces conditions.

Monsieur MAZABRARD demande qu'elle est l'emprise foncière nécessaire pour cet équipement. Monsieur le Maire lui répond que la surface nécessaire à l'installation du Skate Park est de l'ordre de 600 m<sup>2</sup> (structure béton). Au total, le projet se fera sur un terrain de 1.000 m<sup>2</sup> environ.

Aucune autre remarque ou précision n'étant demandée, le Conseil passe au vote.

Votants : 29      Pour : 29

#### - **COMPTES RENDUS DES COMMISSIONS / GROUPES PROJETS / SYNDICATS.**

##### SYMBORD (Roland MICHALLET) :

☞ Réunion d'information sur la procédure de révision du SCOT le lundi 8 septembre à Villemoirieu. Tous les documents s'y rapportant sont disponibles sur le site du SYMBORD.

Monsieur MAZABRARD précise que le SCOT est force de proposition, mais n'a aucun pouvoir de décision en ce qui concerne les grands aménagements.

Monsieur le Maire et Monsieur REYNAUD lui répondent « que les aménagements restent de la compétence des communes, mais ne peuvent se réaliser que sur des terrains dont la vocation de constructibilité a été validée par le SCOT ».

##### SEDI 38 (Gilbert POMMET) :

☞ Fin des tarifs réglementés au 1<sup>er</sup> janvier 2015 (gaz). Le SEDI propose que les collectivités se regroupe pour un appel d'offres et obtenir des tarifs compétitifs. Par ailleurs, il est impératif que des actions fortes soient faites en matière d'économie d'énergie. Il en sera de même pour l'électricité.

##### ASSOCIATIF (Florian CASTOR) :

☞ Bilan du Forum des Associations 2014 (29 participants). Remerciements à tous les acteurs de cette manifestation.

☞ Réunion le 25 septembre 2014 pour la mise en place du calendrier des fêtes 2015.

##### CITY STADE (Mohamed BELMELIANI).

☞ Travaux de rénovation (filets) sont terminés à la Plaine.

☞ Travaux en cours pour l'équipement situé au Village.

JEUNES (Francette FERNANDEZ).

- ☞ Bilan des emplois été 2014 très satisfaisant.

COMMUNICATION (Philippe REYNAUD) :

- ☞ Suite à l'envoi par La Poste du TJ INFO, un quartier n'a pas fait l'objet d'une distribution. Il faudra donc revenir à l'ancien système de distribution par les Elus.
- ☞ Journée du Patrimoine le 20 septembre.

SCOLAIRE (Max IMBERDISSE) :

- ☞ Bilan des travaux dans les écoles (carrelage, câblage informatique).
- ☞ Bilan de la rentrée scolaire avec la mise en place des nouveaux rythmes scolaires. D'inévitables réglages sont à faire pour que les enfants soient accueillis dans les différents ateliers avec les meilleures conditions possibles. Le temps scolaire sera de 8h30 à 11h30 et de 13h15 à 15h30. Les « temps d'activités périscolaires » auront lieu de 15h30 à 16h30. Le périscolaire est assuré jusqu'à 18h30. Le transport scolaire sera assuré par le Conseil Général à 8h30 et 16h30. Le transport scolaire de Jamezyieu est maintenu. La restauration scolaire sera ouverte tous les jours (lundi au vendredi), y compris le mercredi. Par contre, les enfants qui ne sont pas inscrits aux activités de l'Accueil de Loisirs du mercredi après-midi devront être récupérés par les parents à 13h15 au plus tard. Il n'y aura pas de garderie organisée par la commune.
- ☞ Création de trois nouvelles classes, à savoir 2 maternelles (1 à Dufy et 1 à Cassatt) et 1 élémentaire (Renoir Matisse).

VOIRIES ET RESEAUX (Gilbert POMMET) :

- ☞ La voirie du boulevard Ampère rejoint désormais le chemin de Pan Perdu (travaux réalisés par la CCIC).
- ☞ Quatre radars pédagogiques seront achetés par la commune et répartis sur le territoire par période.
- ☞ Réalisation d'une fauche « raisonnée » par la CCIC, afin de garantir la floraison et éviter la pousse des espèces invasives (par exemple l'ambroisie).
- ☞ Mise en place de la déviation suite au démarrage des travaux sur le giratoire des RD517 et 65b.
- ☞ Prochaine réunion technique sur les pré-études d'aménagement de la rue de la Bourbre et de la rue du Tissage (carrefour).
- ☞ Lancement de la procédure de mise en place d'un Plan Communal de Sauvegarde. Un stagiaire MASTER2 de Lyon 3 sera recruté par convention pour travailler sur ce dossier et ce, dans le cadre de ses études universitaires.

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE (Hélène MARCHAND) :

- ☞ Ouverture de la nouvelle « Maison du Livre » à l'Espace Letrat. L'inauguration aura lieu ultérieurement.

ENVIRONNEMENT (Nicolas GRIS) :

- ☞ Le Groupe projet se réunira pour travailler sur le choix des espaces verts qui seront implantés dans le cadre de la réalisation du giratoire à l'entrée Est de la commune.

☞ Opération « Nettoyons le Nature » le 27 septembre.

- **QUESTIONS DIVERSES.**

Monsieur MAZABRARD :

- ☞ N'est pas étonné de la suppression du point n° 6 de l'ordre du jour.
- ☞ Demande si la commune va préempter le terrain BERCHEMIN situé dans la ZAC du futur éco-quartier ?
- ☞ Quels sont les type de logements sociaux situés dans la ZAC des Ecorchays (vente, location) ?

Réponses de Monsieur le Maire :

- ☞ Que la commune ne peut pas préempter le terrain BERCHEMIN puisqu'il n'y a pas de déclaration d'intention d'aliéner.
- ☞ Quatorze logements sociaux sont prévus sur la troisième tranche de la ZAC des Ecorchays. L'Etat n'en finance que huit (maisons locatives) et seront livrés avant la fin de l'année 2014. Les six autres logements (maisons) seront financés directement par le promoteur sous forme d'acquisition sociale.

**FIN DES DEBATS : 20 heures 03.**